



Suite Démission - Demande de remboursement de prime

Par **johnkouc**, le **19/06/2015** à **07:50**

Bonjour,

En fin de mois mon employeur m'annonçait et me transférerait une prime exceptionnelle de fin d'année (prime clairement mentionnée sur mon bulletin de paie).

Cependant, j'ai démissionné deux jours après et maintenant mon employeur réclame le remboursement de cette prime qui a été transférée par "erreur" selon la DRH.

Que faire ? Dois-je rembourser ou existe-t-il une solution légale qui me protège ?

Par **moisse**, le **19/06/2015** à **08:33**

Bonjour,

[citation]Dois-je rembourser ou existe-t-il une solution légale [/citation]

Tout est dans les modalités de calcul et de versement de cette prime.

Comme nous n'en savons rien, nul ne peut vous répondre en attendant ces précisions.

Par **johnkouc**, le **19/06/2015** à **08:41**

Bonjour,

Les modalités de calcul et de versement restent à la discrétion de mon employeur. Toutefois, comme cela se fait chaque, mes collègues et moi percevons une prime au titre des activités réalisées, décidé par notre employeur.

Ayant tous perçus cette prime, je suis le seul à qui il est demandé un remboursement, juste au lendemain de ma démission.

En espérant avoir été suffisamment clair, merci de vos retours.

Par moisse, le 19/06/2015 à 09:08

Dans les conditions que vous exposez, il n'y a aucune raison de rembourser cette prime dénommée "libéralité".

Mais,

[citation]Toutefois, comme cela se fait chaque,[/citation]

Chaque quoi ? Mois ou Fois ?

En effet vous avez indiqué qu'il s'agissait d'une prime de fin d'année.

Si elle est versée tous les mois sur les activités passées, ce n'est plus une prime de fin d'année, mais soit une prime tout court, donc la régularité de versement devient un usage au bout de 3 ans.

Mais celui qui se prévaut d'un usage doit en démontrer la réalité.